



INFORMATION

Editorial



Chères lectrices, Chers lecteurs

Le nouveau financement hospitalier représente un dossier d'envergure pour la DSAS et surtout pour les collaborateurs du Service de la santé publique, qui s'investissent sans compter depuis plusieurs mois. Je tiens à les en remercier.

Ce nouveau système voulu par le Parlement fédéral coûtera entre 43 et 48 millions de francs au seul canton de Fribourg et près d'un milliard à l'ensemble des cantons. Un montant conséquent qui s'explique avant tout par le subventionnement par l'Etat des hôpitaux privés, déchargeant ainsi en priorité les personnes au bénéfice d'une assurance complémentaire. Un coût énorme qui n'amène, et c'est regrettable, pas vraiment une plus-value tangible pour les patients, mais qui provoquera probablement, à court terme, une augmentation des primes d'assurance maladie. Cette édition du bulletin d'information a pour but de donner un aperçu de la situation.

Je vous souhaite une bonne lecture et surtout un bel été !

Anne-Claude Demierre,
Conseillère d'Etat

Financement hospitalier

Le nouveau financement hospitalier prévu pour 2012 est un sujet récurrent. Plus un jour ne passe sans que le thème ne soit abordé dans le monde politique ou dans les médias. Sujet complexe, le nouveau financement est l'affaire de spécialistes, mais il aura un

impact certain sur notre système de santé et donc en fin de compte sur les patients. Le bulletin d'information de la DSAS a pris l'option d'aborder le sujet en essayant de répondre aux questions qui se posent le plus fréquemment, à savoir : Qu'est-ce qui va réellement changer

dans le canton de Fribourg? Quelles sont les décisions prises et que reste-t-il à décider? Quels seront les effets sur les hôpitaux, sur les cliniques privées et sur les patients? Quels sont les avantages de ce nouveau système, les risques encourus?

Suite page 2

Bike to work

La DSAS participe cette année pour la deuxième fois à l'action BIKE TO WORK. Cette action nationale, organisée par Pro Vélo Suisse,

vise à promouvoir l'utilisation du vélo pour les trajets domicile-travail. Les collaboratrices et collaborateurs des entreprises participantes

s'inscrivent par équipes de 4 pour se rendre durant le mois de juin à vélo sur leur lieu de travail au moins un jour travaillé sur deux.

Cet objectif atteint, les équipes prennent part au tirage au sort de nombreux prix. Au total, seize collaboratrices et collaborateurs de la DSAS se sont inscrits cette année. Le Service de l'enfance et de la jeunesse est représenté par six cyclistes, le Service de la santé publique et le Secrétariat général contribuent chacun avec trois participants, deux fois deux pédaleurs viennent respectivement du Service de l'action sociale et du Service de la prévoyance sociale. La DSAS souhaite bonne route à toutes et à tous!



Une partie des participants à l'action BIKE TO WORK s'est retrouvée le 19 mai 2011 pour lancer le projet. De gauche à droite : Alexandre Grandjean, Julia Brügger, Claudia Lauper, Christel Berset, Michel Blum, Sylvie Rime, Manolo Caviezel, Anja Hitz Mourad, Thomas Böhlen

Sommaire Page 2 > Financement hospitalier Page 3 > Fusion SMC et SPFIS
Page 4 > Gélules minceur > Actualités DSAS Page 5 > 8 millions d'heures bénévoles !
> Projet jeunesse Page 6 > 50 ans de la Ligue fribourgeoise contre le cancer

Financement hospitalier (suite de la page 1)

Changement de rôle pour l'Etat

Actuellement, le financement des hôpitaux publics fribourgeois est assuré par l'Etat. Celui-ci leur alloue un budget global et assume en particulier seul le coût de leurs investissements et de la formation. Les assureurs quant à eux participent au financement en payant des forfaits. Aujourd'hui, ni le financement des hôpitaux privés, ni les coûts liés aux hospitalisations hors canton

pour lesquelles aucune nécessité médicale n'est prouvée ne sont assumés par l'Etat.

A l'horizon 2012, le rôle de l'Etat change fondamentalement. Il ne prendra plus seul en charge les coûts des investissements et la totalité des frais de formation. Par contre, il aura à assumer des dépenses supplémentaires liées au subventionnement des cliniques privées inscrites sur sa liste des hôpitaux et aux coûts engendrés par le libre choix de l'hôpital dans un autre canton.

La nouvelle loi fédérale fixera également des critères de planification unifiés basés sur l'efficacité, la qualité, l'économocité, un nombre critique de cas et les synergies possibles.

Les forfaits par cas

Toute prestation stationnaire d'un hôpital sera indemnisée selon un nouveau système tarifaire unifié sur tout le territoire suisse : SwissDRG. L'objectif de ce changement est double, augmenter l'efficacité et encourager une rationalisation des ressources, en instaurant

une concurrence entre hôpitaux. Chaque séjour hospitalier est ainsi classé dans un groupe de pathologies et indemnisé de manière forfaitaire sur la base de critères définis (diagnostic principal, diagnostics supplémentaires, traitements et degré de sévérité). A Fribourg, le canton assurera le financement de ces prestations d'abord à hauteur de 47 % pour arriver progressivement à 55 % à partir de 2017. Le reste sera assumé par les assureurs.

Interview de Patrice Zurich, chef du Service de la santé publique

Le système des forfaits par cas est loin de faire l'unanimité.

Quels sont les risques auxquels il faut s'attendre ? Quels sont les avantages pour les patients ?

Les risques les plus souvent évoqués sont la sélection des patients ou plutôt des cas,

ainsi qu'une baisse des durées de séjour. Celle-ci pourrait avoir un effet certain sur les suites de traitement, notamment les soins à domicile. Néanmoins, des garde-fous ont été mis en place pour contrer ces risques. Je pense en particulier à la réduction du forfait prévu si le patient reste moins longtemps à l'hôpital que ce qui est indiqué

pour son cas. De même, une réhospitalisation pour complications effectuée dans un court laps de temps après une première hospitalisation ne donnera pas lieu à un forfait supplémentaire. Il va sans dire que le Service de la santé publique sera particulièrement vigilant par rapport aux risques évoqués.

Un élément souvent présenté comme un avantage important pour les patients sera le libre choix de l'hôpital, les hospitalisations dans les hôpitaux en dehors du canton de Fribourg n'étant aujourd'hui financées par l'Etat qu'en cas d'urgence ou de nécessité médicale. Toutefois, le canton de Fribourg ne sera amené à participer au financement de ces hospitalisations hors canton par convenance personnelle que jusqu'à concurrence du prix de la même prestation dans un hôpital fribourgeois. Il s'agit donc en réalité d'un avantage très relatif lorsque la prestation hors

canton est plus chère que celle qui peut être obtenue dans le canton de Fribourg. Quant à l'effet sur les primes d'assurance maladie, il est aujourd'hui encore difficile à prévoir.

Quel est l'effet du nouveau financement hospitalier sur la planification sanitaire fribourgeoise ?

Les cantons devront avoir établi une nouvelle planification au plus tard au 1er janvier 2015. Les critères unifiés fixés par la Confédération auront sans doute pour effet d'harmoniser les planifications. A Fribourg, contrairement à d'autres cantons, nous sommes déjà bien avancés dans ce domaine dans le sens où la planification hospitalière approuvée par le Conseil d'Etat en 2008 a déjà appliqué la plupart des critères fixés par la Confédération. En revanche, c'est surtout la collaboration avec les autres cantons qui devra être renforcée en raison du libre choix de l'établissement hospitalier et nous devons en



L'équipe du SSP qui a planché sur le financement hospitalier (de gauche à droite) : Terracciano Morreale, Patrick Marchioni, Magdalena Wicki Martin, Patrice Zurich et Sabina di Stefano

tenir compte pour compléter notre planification.

La nouvelle liste hospitalière établie par le canton devra donc recenser indifféremment des hôpitaux publics ou privés, sis dans le canton ou en dehors. Tous ces hôpitaux se verront attribuer des mandats de prestations et seront soumis à une obligation de traitement pour les patients domiciliés dans le canton. Le projet cantonal de financement hospitalier présenté au Grand Conseil cet

automne prévoit encore que le Conseil d'Etat garde la mainmise sur la mission des hôpitaux.

Qu'est-ce qu'il reste à faire pour que le canton soit prêt en 2012 ?

Nous avons participé à la détermination de la part cantonale au financement des prestations; il reste maintenant à défendre devant le Grand Conseil la nouvelle loi sur le financement des hôpitaux et des maisons de

naissance, dont quelques points essentiels ont été mentionnés dans la réponse à la précédente question. Il ne faut pas oublier que le canton n'a pas à accepter le principe du nouveau financement, car celui-ci a été décidé au niveau fédéral, mais qu'il doit régler certains aspects plus opérationnels. Si le projet du Conseil d'Etat relatif au nouveau financement hospitalier est accepté par le Grand Conseil, les établissements subventionnés devront se conformer à

certaines règles de transparence, en particulier au niveau des coûts et des conditions de travail du personnel, de même qu'en matière d'indemnités versées aux membres des instances dirigeantes.

Sources

Les forfaits par cas dans les hôpitaux suisses, Brochure éditée par Swiss-DRG SA, Berne. *L'impact du nouveau financement sur les hôpitaux publics: exemple de l'Hôpital du Valais*, Travail de mémoire d'Olivier Cordonnier, Université de Lausanne et Institut d'économie en management de la santé, Août 2009.

Présentation SMC et SPFIS

Après le départ à la retraite de Marie Perriard, le Service du médecin cantonal (SMC) et le Service de planning familial et d'information sexuelle (SPFIS) ne feront plus qu'un début octobre 2011. Le nouveau service, dont le nom reste à trouver, comptera en tout 30 collaboratrices et collaborateurs. Centre de référence autant pour des questions médicales que des questions sociales touchant à la santé publique, il sera dirigé par le médecin cantonal, le Dr Chung Yol Lee. Christine Noyer, auparavant cheffe de service adjointe du SPFIS reprend le nouveau secteur du planning familial et d'information sexuelle.



Marie Perriard et Christine Noyer

La fusion des deux services est l'occasion de rappeler leurs rôles respectifs dans le paysage sanitaire fribourgeois. Le SMC traite divers domaines relatifs à la prévention et à la promotion de la santé, en étroite collaboration avec le Service de la santé publique. Dans ce cadre, il touche notamment aux domaines des dépendances, à la prévention et au contrôle des maladies transmissibles et non transmissibles et à l'organisation

de la médecine scolaire. Parmi ses projets figurent en particulier le Plan d'action cantonal Alcool, le projet de coordination de prise en charge des personnes dépendantes et la coordination de la vaccination contre le virus HPV responsable du cancer du col de l'utérus.

Le SMC est aussi un acteur incontournable dans la préparation et la mise en œuvre des actions de protection de la population en cas de situation d'urgence, de catastrophe ou

de pandémie, avec d'autres partenaires cantonaux et fédéraux. Il participe encore à la planification sanitaire du canton, contrôle les institutions de soins et analyse les demandes d'hospitalisations hors canton, prévoit différentes demandes comme par exemple la levée du secret médical et répond à toutes sortes de questions liées à la santé publique.

Le SMC et le SPFIS ont l'occasion de collaborer depuis déjà plusieurs années, en particulier dans les domaines de la prévention du SIDA et de l'interruption volontaire de grossesse. Les collaboratrices du SPFIS sont avant tout actives sur le terrain en prodiguant conseils et informations.

Ainsi, 4 conseillères en planning familial offrent des consultations en santé sexuelle et reproductive qui s'adressent aussi bien individuellement aux femmes et aux hommes qu'aux couples (1871 entretiens en 2010).

La contraception, la sexualité, la grossesse, l'interruption de grossesse, les infections sexuellement transmissibles, les abus sexuels et la vie affective et relationnelle sont autant de sujets abordés durant ces entretiens. Les conseillères informent et offrent un soutien aussi en matière de conseil prénatal. Elles peuvent ainsi être abordées par les futurs parents à divers stades de la grossesse, par exemple lorsqu'une analyse prénatale est envisagée ou lorsqu'il faut discuter des résultats et des conséquences sur la grossesse.

L'éducation sexuelle représente un autre volet des prestations de l'actuel SPFIS. Celle-ci est dispensée à des enfants et des jeunes en âge de scolarité obligatoire sur tout le territoire cantonal par 11 formatrices en santé sexuelle. En 2010, plus de 2800 heures d'intervention ont été effectuées dans les classes du canton.

Lutte contre des produits dangereux pour la santé

La vente de produits amaigrissants se trouvait récemment dans le collimateur de l'émission A bon entendeur de la Télévision Suisse Romande. Celle-ci mettait en garde les consommateurs contre des publicités souvent jugées abusives sur des produits qui peuvent mettre en danger la santé des personnes qui les prennent.



Laurent Médioni, pharmacien cantonal

A bon entendeur relevait que plusieurs pharmacies contrôlées dans les cantons romands commercialisaient des produits non-conformes à la législation fédérale. « Il est peu vraisemblable que les produits incriminés par l'émission soient encore vendus dans les pharmacies du canton de Fribourg, » explique Laurent Médioni, pharmacien cantonal. « Nous avons en effet entrepris en début d'année déjà plusieurs actions concrètes pour protéger les consommatrices et les consommateurs et contribuer à la formation des

pharmaciens et droguistes qui commercialisent ce genre de produits ». Ainsi, le pharmacien cantonal a organisé conjointement avec le chimiste cantonal deux réunions avec les personnes compétentes de l'Office fédéral de la santé publique à l'intention des pharmaciens et des droguistes. Certains produits cités dans l'émission ont été retirés de la vente en début d'année déjà, et tous les produits semblables qui ne correspondent pas aux exigences seront soumis aux mêmes mesures.

Actualités DSAS

Nouvelle conseillère économique au secrétariat général de la DSAS

Nicole Oswald, auparavant collaboratrice scientifique auprès du Service de la prévoyance sociale, sera chargée dès début juillet de plusieurs dossiers notamment d'ordre économique et financier au sein du secrétariat général de la DSAS. La nouvelle conseillère économique est âgée de 41 ans et a fait ses études à l'Université de Fribourg, où elle a obtenu sa licence en sciences économiques et sociales en 1993.

4ème Journée nationale des hôpitaux

L'hôpital fribourgeois participera à cette journée du 24 septembre avec diverses

activités sur les sites de Riaz, Fribourg et Tafers.

Nouveau bâtiment du site de Riaz

L'hôpital fribourgeois inaugure le nouveau bâtiment d'imagerie médicale à l'HFR Riaz. Inauguration officielle le vendredi 4 novembre, journée portes ouvertes le samedi 5 novembre.

Futur en tous genres

Le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) organise le 2ème jeudi de novembre, soit le 10 novembre 2011, la Journée Futur en tous genres qui concerne particulièrement les élèves de 5P (et leurs parents), ainsi que les élèves de 2ème CO.

Colloque sur la violence conjugale

Organisé le vendredi 18 novembre 2011, ce colloque est destiné aux professionnels des différents milieux concernés.

Plus d'informations sur ces deux manifestations du BEF dès l'automne sur www.fr.ch/bef

Remise du Prix du social et Journée du bénévolat

La DSAS s'associe au RéseauBénévolatNetzwerk pour organiser une Journée du bénévolat le 28 novembre prochain. A cette occasion sera également remis le Prix du social.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale organise le congrès CoRoMA à Forum Fribourg

La CoRoMA (Conférence romande des médecins

de l'addiction) a pour finalité de réunir les intervenants en dépendances des centres spécialisés et des intervenants exerçant la médecine de l'addiction dans diverses institutions de santé dans les cantons romands, ainsi que des médecins privés.

Les réunions annuelles CoRoMA visent un public interprofessionnel et réunissent habituellement 150 à 250 personnes. Le congrès du 1^{er} décembre 2011 aura pour thème l'implication de l'entourage (les proches) en médecine de l'addiction.

8 millions d'heures bénévoles !

Valoriser et encourager le bénévolat : c'est l'un des objectifs de cette Année européenne du bénévolat. Des bénévoles, on en trouve un peu partout, ils sont actifs dans la santé, le social, dans la culture, les clubs sportifs, les organisations de jeunesse, au sein d'associations diverses, et même au sein des entreprises... Il y a les bénévoles de l'ombre, ceux qui donnent

une visibilité à leur engagement, ceux qui le font « à vie », les bénévoles occasionnels, ceux qui sont reconnus, ceux que l'on ne voit pas... quels qu'ils soient, ils méritaient bien que l'on parle de leur engagement et de leur contribution essentielle à la société. A Fribourg, on estime à 8 millions le nombre d'heures bénévoles effectuées chaque année.

Pour marquer cette Année européenne du bénévolat, le RéseauBénévolatNetzwerk, qui représente près de soixante associations fribourgeoises, a installé un compteur des heures bénévoles effectuées dans le canton dans plusieurs endroits publics. Il tournera ces prochaines semaines dans la vitrine des Magasins du Monde à la Rue de Lausanne, en ville de Fribourg.

Le 28 novembre prochain, la DSAS s'associera au RBN pour une Journée du bénévolat. Au programme des stands, un théâtre forum et une table ronde, de même que la remise du Prix du social 2011. Le programme détaillé sera visible sur le site de la DSAS et de celui du RBN à partir de fin août 2011.

Site internet du RBN : www.benevolat-fr.ch

Projet Jeunesse



Quelques jeunes danseurs de l'école Acro'Dance

Plusieurs projets Jeunesse soutenus par la DSAS ont déjà abouti cette année. En particulier l'enregistrement du CD « Migrations », un projet porté par un groupe de jeunes migrants encadrés par l'Association REPER, de même que le DVD « conflixclip / Konflixclips » initié par le Village de la Paix. Au menu de ce dernier, 6 scènes de

conflits et quatre sortes de réactions différentes pouvant susciter la discussion entre jeunes, enseignants, travailleurs sociaux et au sein des familles. Objectif : analyser son comportement et apprendre à désamorcer les conflits.

En juin deux autres projets qui reçoivent un financement partiel de la DSAS ont été concrétisés avec succès.

La troisième édition de Cirqu'ò jeunes s'est tenue à l'ancienne usine à gaz en Basse-Ville de Fribourg les deux derniers week-ends de juin. Ce festival rencontre année après année un beau succès et permet à différents cirques d'enfants et de jeunes de Suisse, mais aussi de l'étranger, de se rencontrer et de présenter leurs numéros à un large public

et d'initier les enfants à l'art du cirque dans des ateliers.

Enfin, « Retour vers le futur » une manifestation de danse hip-hop organisée par l'école Acro'Dance a eu lieu à la salle polyvalente de Corminboeuf le dernier week-end de juin. Rassemblant plus de 250 danseurs et surtout danseuses fribourgeoises, soit une majorité de jeunes entre 4 et 20 ans, ce spectacle leur donne la possibilité de travailler avec des artistes et des professionnels confirmés (éclairagistes, preneurs de sons, acteurs, dj, acteurs d'impro, etc.) et aussi de s'impliquer dans l'organisation du projet. Etre créatifs, prendre des responsabilités, travailler assidûment tout au long de l'année : les jeunes ont donné de leur temps et de leur énergie lorsqu'il s'agissait de trouver des idées pour le spectacle, de réaliser des décors, d'inventer des maquillages et bien sûr de s'entraîner. La DSAS, par l'intermédiaire de sa délégation à l'enfance et à la jeunesse, continue tout au long de l'année à soutenir les projets de jeunes conçus par et avec des enfants et des jeunes.

La Ligue fribourgeoise contre le cancer et la DSAS : 50 ans d'engagement commun dans la lutte contre le cancer

Créée par la Ligue fribourgeoise contre la tuberculose et la Société de médecine du canton de Fribourg en 1961, la Ligue fribourgeoise contre le cancer (LFC) a bénéficié dès ses débuts de la reconnaissance du canton et du soutien de la Confédération.

Un acteur essentiel dans le paysage sanitaire fribourgeois

Dès 1962, les infirmières sociales de la Ligue contre la tuberculose, présentes dans chaque district, élargissent leur mission d'aide aux malades du cancer et à leurs familles. Il s'agit alors surtout de favoriser l'accès aux traitements ambulatoires, d'assurer la prise en charge des frais pour les personnes de condition modeste, de pallier aux lacunes des assurances sociales.

En 1999, avec le soutien du canton et des autres Ligues de santé, la LFC élargit sa mission à la prévention, avec la création du CIPRET (centre de prévention du tabagisme), suivie en 2004 par le lancement du programme fribourgeois de dépistage du cancer du sein.

Aujourd'hui, le canton contribue au financement des différents secteurs d'activité de la Ligue pour un montant annuel de 656 000 francs, qui permet d'agir aussi bien dans le domaine de la prévention, du dépistage précoce que dans celui du conseil et de la prise en charge des personnes malades et de leurs proches. Les défis sont énormes, et la Ligue contre le cancer a su évoluer au fil des années, s'adapter à des besoins émergents et mettre en place

de nouvelles offres. Avec son service social spécialisé et des projets tels que le dépistage du cancer du sein, le registre des tumeurs ou encore le projet Voltigo, elle est ainsi devenue un acteur essentiel de la politique sanitaire cantonale.

Service social spécialisé

L'annonce du cancer bouleverse profondément la vie des personnes touchées et de leurs proches. Le Service social spécialisé représente la mission première de la Ligue, toujours de grande actualité, et apporte un soutien pour faire face aux conséquences sociales lourdes liées à la maladie. Il accompagne malades et proches, chacun selon ses besoins et assure un travail en réseau. Ponctuelles ou durables, ses prestations sont gratuites. Reconnu par la DSAS comme service social spécialisé au sens de la loi sur l'aide sociale depuis 2004 (subvention de 65 000 francs en 2011), il perçoit également un soutien de l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) depuis 1962. Près de 70 % du budget de ce service spécialisé reste toujours financé par les dons privés. En 2010, il a accompagné 773 personnes et octroyé des aides financières ponctuelles de 80 500 francs.

Parmi les nouveaux défis du Service social spécialisé figure la réintégration professionnelle. Un développement de l'offre

dans ce domaine en partenariat avec l'Office cantonal de l'assurance invalidité et d'autres partenaires concernés comme les médecins et les employeurs est en cours.

Programme fribourgeois de dépistage du cancer du sein

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes (35 % du nombre total de cancers, 177 nouveaux cas en 2009 dans le canton de Fribourg). Si sa survenue ne peut être évitée, un dépistage précoce augmente de manière significative les chances de survie, permet des traitements moins lourds et, souvent, une chirurgie conservatrice du sein. Pratiquée tous les 2 ans à partir de 50 ans, la mammographie entraîne une baisse de 35 % de la mortalité due au cancer du sein auprès des participantes. Le programme a été introduit en 2004 et la DSAS le soutient en 2011 avec un montant de 466 000 francs.

Entre mars 2008 et mars 2010, 58.4 % des femmes concernées (26 879 au total) ont participé au programme. 91 cancers ont été détectés, soit un taux de 5.8%.

Registre des tumeurs

Le Registre a été introduit le 1^{er} janvier 2006. Il est soutenu dès le départ par la DSAS (125 000 francs de subventions

pour 2011). Sa fonction consiste à enregistrer tous les cas de tumeurs diagnostiqués ou traités dans le canton de Fribourg et à constituer une documentation statistique de référence, permettant la conduite d'études et de recherches. Les localisations les plus fréquentes (prostate, poumon, colon-rectum pour les hommes et sein, poumon, colon-rectum pour les femmes), représentent plus de la moitié des cas de cancer dans notre canton. 1966 nouveaux cas de cancer ont été enregistrés en 2009.

Les projets

Plusieurs projets sont en discussion ou en cours de réalisation. La LFC s'attèle en particulier au développement des soins palliatifs, dans le cadre du projet Voltigo. Elle contribue ainsi activement à la mise en œuvre d'unités mobiles de soins palliatifs et offre un soutien logistique, financier et organisationnel au projet pilote en cours. Autres projets : le renforcement de la prévention et du dépistage précoce et à moyen terme, l'extension du dépistage précoce au cancer colorectal (selon stratégie et développements nationaux).